



Appariteur municipal

Mars 2022

N° 18

Chers habitantes et habitants de Saint-Ythaire,

Un conflit doit-il s'installer dans la durée, pour forcément le soumettre tôt ou tard à une juridiction afin le résoudre ? Il semblerait que oui, puisqu'enfin une issue a été trouvée ce mois, mettant fin à un conflit de très longue date entre la commune et un habitant de Saint-Ythaire sur la question des écoulements des eaux de ruissellement.

Personnellement, je pense que la franchise et le dialogue positif s'arrêtent quand on commence à parler « tribunal », et mesurer les pertes de temps et les coûts pour les deux parties.

A l'avenir, pour éviter ce type de désagrément, je vous propose d'anticiper les problématiques que vous pouvez rencontrer dans notre petite collectivité. Comme vous l'avez sans doute appris, la commune a décidé de remettre à niveau les écoulements des eaux pluviales et des eaux usées dans notre village. Pour ce faire, le Conseil Municipal a inscrit au budget 2022 30 000€ de travaux renouvelable tous les ans, jusqu'en 2024. C'est dans cet état d'esprit que je vous demande de nous faire connaître les désordres que vous constatez concernant l'assainissement ou l'écoulement des eaux pluviales, pour rechercher ensemble des solutions et les intégrer dans la planification du « Plan Fossés Canalisations 2022-2023 » de Saint-Ythaire.

« Le sage ne s'afflige jamais des maux présents, mais emploie le présent pour en prévenir d'autres. » (W. Shakespeare)

Jean-Pierre Renaud

Mairie de Saint Ythaire

8 rue du Chêne – 71460 Saint Ythaire – 03 85 92 64 80 – mairie.saint-ythaire@wanadoo.fr -
<https://www.saintythaire.fr>

Ce week-end, une petite sortie ?

Pourquoi ne pas se rendre au festival BONNAY 'TOILE 2022

Cette édition 2022 vous présente l'harmonie de la musique et de l'animation avec une légèreté ou un sérieux qui en donneront la cadence. Du vendredi 1^{er} au dimanche 3 avril, venez découvrir la richesse et la diversité d'un cinéma d'animation sous le thème « Ainsi sont, sons, sons,..... »

**Lieu : les projections auront lieu dans la salle d'animation rurale de Bonnay.
(Attention : capacité d'environ 70 places).**

Élections présidentielles des 10 et 24 avril

Déroulement la commune doit organiser le bureau de vote dans les conditions habituelles, beaucoup plus simples qu'en 2020 puisqu'il n'y aura qu'un seul scrutin à chaque fois.

Comme d'habitude, le bureau sera tenu par deux assesseurs, plus le président et/ou le secrétaire, de 8h00 à 19h00.

Les habitants désireux de venir prêter main forte pour ces élections et pourvoir les fonctions de deuxième assesseur pour les deux scrutins, ainsi que pour les dépouillements, peuvent se faire connaître en téléphonant à Denys Bourguignat (06 33 68 32 65) ou en envoyant un mail à la mairie (mairie.saint-ythaire@wanadoo.fr). Cette présence s'effectuera par tranche de 2 heures, avec la dernière tranche qui ne durera qu'une heure (18h-19h). Le dépouillement commencera à 19h00.

Rappel : en cas d'absence pour ces scrutins, il est possible de donner une procuration dans des conditions simplifiées (plus de justification à fournir, plus d'obligation que le mandataire vote dans la même commune, demande à remplir sur internet et à faire valider à la gendarmerie).

Que s'est-il passé au Conseil du 10 mars?

Budget :

Denys Bourguignat 1^{er} adjoint a présenté au Conseil les grandes orientations budgétaires 2022, soumise au vote lors de la prochaine séance du Conseil. Les grandes lignes sont rappelées ci-après :

poursuite de la réalisation des projets lavoirs et placettes, poursuite du programme d'entretien et de réfection des fossés et canalisations, maintien d'une organisation temporaire pour l'entretien de la commune, avec un cantonnier qui passe à plein temps pour améliorer la qualité du cadre de vie, l'étude des sols et des travaux à entreprendre pour stabiliser le bas-côté de l'église.

Autorisation de réponse à l'appel à projets ENVIE :

Le projet d'aménagement des placettes du Bourg et de Bierre est éligible à une subvention de la région Bourgogne Franche Comté dans le cadre de l'appel à projets ENVIE (Espaces Nouveaux Villages Innovants). Le maire a demandé au Conseil de l'autoriser à répondre à cet appel à projets.

Ce dossier était à remettre pour le 15 mars 2022.

Avancement du projet fusion :

Constat est fait que les deux équipes municipales de Bonnay et de Saint-Ythaire ont à cœur de réussir ce projet à en croire l'efficacité des réunions en cours.

En effet les « groupes de travail fusion », composés de conseillers et d'habitants des deux communes, ont fait leurs premières réunions dans le cadre des différents thèmes à traiter (relire l'Appariteur N° 16). Ces groupes ont réalisé un inventaire Bonnay/St Ythaire. Cette base servira maintenant à aller plus loin dans les diverses réflexions et décisions à prendre et il contribuera à harmoniser la mutualisation entre Bonnay et Saint-Ythaire. **On continue...**

Travaux lavoirs : Allez faire un petit tour ! Et dites nous...

A ce jour les travaux de maçonnerie sont terminés pour les 4 lavoirs. Le lavoir de Bierre est en attente de sa nouvelle charpente (partielle) et de sa nouvelle couverture. La rupture des stocks fournisseurs de tuiles type « bourgogne » repousse les délais de fin de chantier à une date impossible à déterminer à ce jour. Les nouvelles balustrades en fer forgé sont en cours de réalisation. Les places de repos et de pique-niques sont en cours d'implantation et les tables et bancs en pierre sont commandés.

La tranche N°2 (2022/2023) du projet « lavoirs » consistera à réaménager les places Centre-Bourg et de Bierre ainsi que les premiers travaux de sécurité de la D126 traversant le village. Ce projet est actuellement présenté à l'ensemble des organismes pour une aide financière. Si les subventions potentielles se confirment, alors nous vous présenterons l'ensemble du projet lors d'une réunion publique et prendrons en compte vos remarques et avis.

Donnant suite à la phase 2, la phase 3 du projet (2023/2024) concernera la sécurité routière aux entrées de Bierre et du Bourg, ainsi que l'aménagement de la place devant la mairie.

Quand l'architecture se met au vert.....

Les communes de Bonnay et Saint-Ythaire accueilleront des étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris – La Villette, pour une semaine en résidence, du samedi 30 avril au samedi 7 mai 2022. Ils parcourront les deux communes et interrogeront les habitants sur le futur de leur territoire notamment à travers la fusion des deux communes, le patrimoine (dont le patrimoine immobilier des deux communes), le paysage, les énergies renouvelables et la vie sociale. Vous aurez l'occasion de les rencontrer tout au long de la résidence mais vous pouvez d'ores et déjà réserver quatre dates :

- La soirée de découverte et de partage le samedi 30 avril au soir,
- La journée inaugurale de la résidence le dimanche 1^{er} mai (débat et ateliers),
- La soirée test (premières pistes d'actions) le mercredi 4 mai en début de soirée,
- La restitution le samedi 7 mai au matin.

L'appariteur du mois de avril vous donnera tout le programme de cette semaine très studieuse.

Mairie de Saint Ythaire

8 rue du Chêne – 71460 Saint Ythaire – 03 85 92 64 80 – mairie.saint-ythaire@wanadoo.fr -
<https://www.saintythaire.fr>

Nos Agendas : (Ru = réunion)

en mars : Ru budget primitif(8/03) - Conseil municipal(10/03) - Ru Union inter-associations St Gengoux(11/03) - Ru Ukraine à Cluny(12,14 et 15/03) – Conseil SIRTOM (15/03) - Comité de pilotage fusion(16/03) - Rencontres avec aménageurs photovoltaïques (21, 23 et 29/03) - Visio école d'architecture à Bonnay (23/03) – Signature chez le notaire à Cluny (23/03) - Ru implantation fibre (24/03) – Commission Aménagement (28/03) - Conseil RPI à Ameugny (29/03)

en avril: entretien chauffage salle (5/04) – Comité de pilotage fusion (6/4) - Conseil Municipal (7/04) - Ru PAH Massilly (12/04) - Groupe travail fusion (14/04) - Groupe de travail fusion (20/04) – Conseillers municipaux de Bonnay et Saint Ythaire (26/04) - Etudiants en architecture (30/04)

Le doyen de Saint Ythaire nous a quitté

Le 7 mars dernier, le doyen du village, Monsieur Pierre Vinet, nous a quitté à l'âge de 95 ans. Originaire de Saintes en Charente-Maritime, il exerçait avec son frère jumeau le métier original de « dessinateur catalogue ». Bien avant l'informatique que nous connaissons de nos jours, il s'agissait pour l'industrie automobile de faire les dessins des pièces en « éclaté » destinées aux garagistes.

Homme discret vivant à proximité de son fils Pascal, Pierre Vinet aimait à raconter qu'avec son frère, il avait vu passer au-dessus de sa tête, pour son dernier vol, le dirigeable Hindenbourg en partance pour les Amériques.

Coin d'histoire : Le Hindenbourg, était le plus grand dirigeable commercial jamais réalisé par la firme allemande Zeppelin. Ce dirigeable était affecté sur une ligne régulière Europe-Etats Unis. Après 14 ans de service actif, il est détruit par un incendie le 6 mai 1937, lors de son atterrissage dans le New-Jersey .Sa destruction était à l'époque un évènement médiatisé dans le monde entier, mettant fin à l'aventure du transport transatlantique par dirigeable.

Un dimanche à Morlay... Un spectacle chanté « L'UN et L'AUTRE »

Deux complices, amis d'enfance, se retrouvent pour partager avec vous, chansons, musiques et émotions. Christophe Azema et Vincent Lorimy vous apporteront la méditerranée par la musique des mots et les ambiances du sud. Il y a quelques temps, Vincent vous avait régalié en chantant Nougaro ; cette fois-ci, les textes sont de leur composition.

Domaine de Morlay, dimanche 17 avril à partir de 14H30.

Merci de réserver:06 27 99 59 62 – domaine@morlay.fr
